

Réflexions sur l'avenir de la noblesse du pays de Vaud

Autor(en): **Gingins, Fritz de**

Objekttyp: **SourceText**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **28 (1920)**

Heft 4

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

RÉFLEXIONS SUR L'AVENIR DE LA NOBLESSE DU PAYS DE VAUD

Le document que nous publions ci-dessous fait suite, dans une certaine mesure, à celui que nos abonnés ont pu lire dans le précédent numéro. Ce Mémoire fut écrit probablement en 1839 par le baron Fritz de Gingins qui, avec six autres personnes, se proposa de fonder une association et une Caisse mutuelle entre les membres de l'ancienne noblesse du Pays de Vaud. Ce document reflète l'opinion d'une partie au moins des gentilshommes du Pays de Vaud en 1839 : il montre le chemin parcouru par nos contrées au point de vue social et politique depuis 1656 et mérite d'être conservé. Nous remercions M. de Mandrot, à La Sarra, de nous l'avoir communiqué.

Eug. M.

J'ai souvent réfléchi à la position précaire où les gentilshommes du Pays de Vaud se trouvent placés par suite des révolutions qui ont bouleversé la Suisse depuis quarante ans (1839). Leur position sociale est évidemment plus compromise que celle de la noblesse des pays voisins. En France et en Savoie, la noblesse a été frappée avec plus de violence et de rigueur, mais quoiqu'elle ait perdu ses privilèges et une partie de son ancienne fortune, les souvenirs qui se rattachent aux noms illustres et aux services rendus dans les emplois publics, les grandes propriétés territoriales qu'elle possède et les indemnités que la Restauration leur a données, garantissent leur position sociale dans les Etats monarchiques contre l'envahissement de la démocratie.

Il n'en est pas de même de la noblesse du Pays de Vaud. Elle ne forme pas une aristocratie compacte et unie comme à Berne. Elle n'est pas rassemblée dans une seule ville et animée de l'esprit de corps, comme les familles notables de Genève. Elle est peu nombreuse, plutôt pauvre que riche, à quelques exceptions près. Ses membres sont dispersés sur les différents points du pays, se voient peu entre eux, n'ont

aucune occasion de se rencontrer, sans se chercher, et n'ont aucune communauté de vues, quoique au fond leurs opinions, leurs principes et leurs intérêts soient plus rapprochés qu'on ne pourrait le croire.

D'un autre côté ils ont peu l'habitude de prendre part aux affaires publiques, le gouvernement bernois ne leur ayant laissé depuis plusieurs générations, que peu d'occasions d'exercer des charges ou des emplois propres à développer leur capacité naturelle.

En revanche, la bourgeoisie et même le peuple a pris tout l'essor que lui permet le régime démocratique, poussé à l'excès. Elle a acquis la capacité et l'habitude des affaires, elle se rencontre dans des assemblées électorales et législatives, dans les bureaux, dans les tribunaux et il est bien permis d'ajouter . . . au cabaret.

L'éducation mise à la portée de tout le monde, fait d'un bourgeois un monsieur et d'un paysan un bourgeois, et l'homme bien né rencontre partout une concurrence redoutable et contre laquelle on lutterait en vain.

Le service étranger est une ressource bien faible pour les jeunes gentilshommes du Pays de Vaud. Il en est de même des places de gouverneurs et de la diplomatie, toutes ces carrières sont de vrais billets de loterie. On objectera peut-être que tout cela peut changer d'un moment à l'autre, qu'une réaction est inévitable et que tôt ou tard la propriété et la naissance reprendront leur place en Suisse comme ailleurs. Mais en supposant même que ces prévisions soient fondées, encore faudrait-il que la noblesse n'ait pas déjà disparu dans la tempête. Le défaut d'union et de soutien mutuel a déjà laissé choir dans l'obscurité plusieurs des meilleures familles du pays, qui se trouvent dans les boutiques, et même dans la chaumière du laboureur.

Il n'y a que très peu de familles du Pays de Vaud qui

aient dû laisser de famille, pour soutenir ceux de leurs membres qui se trouvent dans le besoin et que le manque de ressources force à s'expatrier ou à disparaître de la société où leur nom les plaçait.

Ce tableau pourra paraître fort rembruni à quelques-uns de mes compatriotes, qui de pères en fils se sont trouvés entourés de tous les avantages de la fortune. Mais en se rappelant la situation de ceux qu'ils ont assistés, soutenus dans l'occasion, de leur bourse et de leur crédit, ils reconnaîtront qu'il n'y a rien d'exagéré.

Si l'ordre de choses actuel devait se prolonger, il n'est pas douteux qu'il achèverait de disperser entièrement le petit nombre de gentilshommes qui existent encore dans ce pays. Les pères se voyant rarement, les fils formeront d'autres relations que celles des jeunes gens de leur bord, et puiseront dans cette nouvelle société des idées et des opinions tout à fait différentes, et tout espèce de rapprochement deviendra impossible. *Il sera trop tard !*

Il y aura certainement moyen de prévenir un avenir aussi affligeant, pour nous, qui devons souhaiter de transmettre nos bonnes traditions de famille à nos fils et à nos neveux, et ne pas les livrer sans préservatif à l'entraînement des idées démocratiques et relâchées du moment. Ce moyen consisterait à créer quelque point de réunion périodique des membres appartenant aux familles les plus honorables du pays, en y admettant tous ceux qu'une position sociale et des sentiments analogues rapprochent, et qui, depuis plusieurs générations, sont du même bord.

En un mot il faudrait former peu à peu une *Société de Conservateurs* qui se réunirait une ou deux fois l'an, pour apprendre à se connaître, pour se communiquer leurs idées et leurs vues et pour s'apprécier mutuellement et se rendre service dans l'occasion. Et pour que cette association ne fût

pas uniquement liée à une pensée ou à une idée, il conviendrait peut-être de former un fonds commun à peu près comme les Abbayes, destiné à soutenir les membres de l'association qui pourraient en avoir besoin.

Il serait bien entendu que cette association n'aurait aucun but politique et qu'elle n'aurait d'autre objet que celui d'une espèce d'assurance mutuelle contre les éventualités d'une déchéance sociale.

Il suffirait de réunir un très petit nombre de personnes bien d'accord sur la pensée de l'association, pour former un noyau qui vraisemblablement s'étendrait peu à peu, mais solidement et efficacement.

CONVENTION

POUR LA FOURNITURE DE CAVALIERS D'HOMMAGE

M. Mogeon a publié dans notre numéro de janvier quelques notes au sujet des cavaliers d'hommage, à l'époque de LL. EE. M. Eug. Buffat, à La Chaux-de-Fonds, nous communique à ce sujet l'acte suivant renfermant les obligations des parties intéressées dans une question de ce genre. Il s'agit des engagements réciproques de Jaques et Balthazar Buffat, à Vuarrens, d'une part, et des communes de Vuarrens, Essertines et Pailly de l'autre.

L'an mille six cent nonante trois, et le quatorziesme jour du mois de May, par deuant le notayre soubsigné, et en présence des tesmoings aubas nommés, se sont personnellement constitués et établis ; les honorables Jean Jaque Verdonnet et françois Barbey, gouverneurs de Vuarrens, Gabriel Baraud, gouverneur d'Essertines, et Jean Métraux et Adam Depierraz, gouverneurs de Pally, tous agissants au nom des honorables Communautés des dits lieux, d'une part, et les